



JEAN-MICHEL BLANQUER
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION ET DES
COMPTES PUBLICS

RENAUD MUSELIER
PRESIDENT DE
REGIONS DE FRANCE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 janvier 2020 N°930

Le Gouvernement facilite le financement par les régions de manuels scolaires pour les lycéens

Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des Comptes publics, pérennisent avec Renaud MUSELIER, Président de Régions de France, un dispositif qui facilite le financement des manuels scolaires des lycéens par les régions.

Depuis une vingtaine d'années, beaucoup de régions assurent aux familles de lycéens la gratuité des manuels scolaires, notamment en procédant elles-mêmes à l'achat d'ouvrages « papier » ou, plus récemment, de licences numériques qu'elles mettent à la disposition des élèves. Avec la réforme des programmes du lycée, ces dépenses récurrentes ont pris une importance particulière à la rentrée de septembre 2019, du fait du renouvellement de la totalité des manuels de seconde et première. Ce sera également le cas en 2020 avec le renouvellement des manuels de terminale.

Pour aider les régions à faire face à ces dépenses, il leur avait été permis de comptabiliser comme des investissements les acquisitions de manuels qui font suite à des changements de programmes scolaires en 2019. Cela permet aux régions de bénéficier de conditions de financement plus souples. Le Gouvernement a décidé de pérenniser ce dispositif à compter de 2020.

« En soutenant les régions dans leur engagement pour assurer aux élèves et à leur famille la gratuité des manuels scolaires, le Gouvernement poursuit son objectif de donner les mêmes chances à tous, a déclaré Gérald Darmanin. Les directions régionales et départementales des finances publiques ont été informées dès le mois de décembre 2019, afin que les règles soient prises en compte dans la préparation des budgets 2020 des régions. »

Jean-Michel Blanquer s'est félicité de « cette décision de bon sens qui accompagne la politique de soutien des régions aux familles dans le cadre de la refonte générale des programmes du baccalauréat, et reconnaît leur volontarisme dans la prise en charge des dépenses d'éducation au bénéfice direct de nos élèves. Elle témoigne également de la priorité accordée par le Gouvernement à l'éducation et à la formation des générations futures. »





Renaud Muselier tient à souligner la qualité du dialogue avec les deux Ministres sur cette question et indique que « cette décision montre qu'avec un peu de méthode, le Gouvernement et les régions peuvent conduire des politiques partenariales de qualité. Les régions pourront ainsi poursuivre leur politique de soutien aux familles et accompagner les évolutions pédagogiques grâce aux outils numériques. »

Contacts presse:

Cabinet de Jean-Michel BLANQUER: 01 55 55 30 10 - spresse@education.gouv.fr
Cabinet de Gérald DARMANIN: 01 53 18 45 06 - presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Régions de France : 06 28 47 53 55 - vhacke@regions-france.org